

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MAI 2017**

Délibération
n° 2017.05. 39.B

**Lancement de
l'accord-cadre relatif
aux travaux de bus à
haut niveau de
service de
GrandAngoulême -
Rectification d'une
erreur matérielle
figurant dans la
délibération n° 21B
du 13 avril 2017**

LE ONZE MAI DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mai 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

**DELIBERATION
N° 2017.05. 39.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

LANCEMENT DE L'ACCORD-CADRE RELATIF AUX TRAVAUX DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE DE GRANDANGOULÊME - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE FIGURANT DANS LA DÉLIBÉRATION N° 21B DU 13 AVRIL 2017

Par délibération n° 21B du 13 avril 2017, le bureau communautaire autorisait le lancement de l'accord-cadre relatif aux travaux de BHNS. La délibération comporte une erreur sur la forme contractuelle retenue. Il vous est donc proposé une nouvelle délibération modifiant la forme des contrats, les autres dispositions restant inchangées.

Ainsi, par délibération n° 260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GAMA, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service (BHNS).

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL GAMA est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics et accords-cadres, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Il convient donc de lancer une procédure négociée avec mise en concurrence préalable en qualité d'entité adjudicatrice, conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 12, 26, 33, 36, 44, 74 et 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour les travaux du BHNS.

Le marché est alloti et se décompose en 8 lots :

- Lot 1 : Aménagement urbain 1 secteur 4
Estimation globale : 8 458 676,20 € HT
 - Tranche ferme : aménagement de voirie de façade à façade, de stations et carrefours
 - Tranche optionnelle : extension du parking de substitution à l'hôpital Girac de 150 à 200 places, bretelle de sortie du P+R de l'hôpital.

- Lot 2 : Aménagement urbain 2 secteurs 1, 2, 10, 11 et 12
Estimation globale : 5 038 675,70 € HT
 - Tranche ferme : aménagement de stations et de carrefours
 - Tranche optionnelle : aménagement de stations sur les secteurs 10, 11 et 12

- Lot 3 : Aménagement urbain 3 secteurs 3, 5, 7, 8 et 13
Estimation globale : 9 971 862 € HT
 - Tranche ferme : aménagement de stations et de carrefours
 - Tranche optionnelle : création de la station Jardin Vert et de giratoires de part et d'autre de la station Franquin.

- Lot 4 : Aménagement urbain 4 secteurs 6, 9 et 14
Estimation globale : 7 888 876,90 € HT
 - Tranche ferme : aménagement de voirie de façade à façade, stations et de carrefours
 - Tranche optionnelle : aménagement de stations et de carrefours sur le secteur 14 et création du P+r Nord.

.../...

- Lot 5 : Eclairage public 1 secteurs 1, 2, 3, 4, 10, 11 et 12

Estimation globale : 1 124 264,28 € HT.

- Tranche ferme : fourniture et pose de candélabres.
- Tranche optionnelle : fourniture et pose de candélabres suite à l'extension du parking de substitution à l'hôpital Girac de 150 à 200 places et à l'aménagement de stations et de carrefours sur les secteurs 10, 11 et 12.

- Lot 6 : Eclairage public 2 secteurs 5, 6, 7, 8, 9, 13 et 14

Estimation globale : 691 159,28 € HT.

- Tranche ferme : fourniture et pose de candélabres.
- Tranche optionnelle : fourniture et pose de candélabres suite à l'aménagement de stations et de carrefours sur le secteur 14 et à la création de la station Jardin Vert, et du P+r Nord

- Lot 7 : Signalisation lumineuse de trafic

Estimation : 1 155 552,06 € HT.

- Lot 8 : Espaces verts

Estimation globale: 1 779 304,36 € HT

- Tranche ferme : fourniture et pose d'espaces verts
- Tranche optionnelle : fourniture et pose d'espaces verts suite à l'extension du parking de substitution à l'hôpital Girac de 150 à 200 places.

Les marchés sont simples à prix unitaires sur quantités constatées et sur la base d'un devis quantitatif et estimatif (DQE).

Les marchés prendront effet à compter de leur date de notification jusqu'à l'expiration des garanties contractuelles et à l'apurement des comptes.

La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois.

La délibération n°21B du bureau communautaire en date du 13 avril 2017, ayant le même objet, comportait une erreur sur la forme contractuelle. Elle doit être retirée et remplacée par la présente délibération.

Je vous propose :

DE RETIRER la délibération n°21B du bureau communautaire en date du 13 avril 2017.

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER la SPL GAMA, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet Bus à haut niveau de service, à signer les marchés à intervenir ainsi que tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 mai 2017	<u>Affiché le :</u> 16 mai 2017